Résultat intermédiaire définitif du 22 décembre 2014



Le 5 novembre 2014, 4T S.A. a publié une offre publique d'acquisition («Offre Publique d'Acquisition») portant sur toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 («Actions ADBH») chacune en mains du public d'Advanced Digital Broadcast Holdings SA («ADBH») et ADBH a publié une offre publique de rachat («Offre de Rachat») portant sur un maximum de 10% des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune d'ADBH (l'Offre Publique d'Acquisition et l'Offre de Rachat ensemble l'«Offre Combinée»).

Le résultat intermédiaire définitif de l'Offre Combinée, et dont la période d'Offre s'est terminée le 17 décembre 2014 («Période d'Offre») est le suivant:

(with the desired of the many case to survaine)			
Offre Publique d'Acquisition	Nombre d'Actions ADBH	En pourcentage de toutes les 2'726'563 Actions ADBH sur lesquelles porte l'Offre Publique d'Acquisition	En pourcentage de toutes les 5'025'893 Actions ADBH existantes
Actions ADBH présentées à l'acceptation dans le cadre de l'Offre Publique d'Acquisition jusqu'à l'échéance de la Période d'Offre	1′454′640	53.35% (Taux de réussite)	28.94%
Participation de 4T S.A. dans ADBH au moment de l'échéance de la Période d'Offre	3′753′970		74.69% (Taux de participation 4T S.A.)
Participation de 4T S.A. et des personnes agissant de concert avec elle (y com- pris ADBH) dans ADBH au moment de l'échéance de la Période d'Offre	4'256'559		84.69% (Taux de participation total)
Offre de Rachat	Nombre d'Actions ADBH	En pourcentage de toutes les 502'589 Actions ADBH sur lesquelles porte l'Offre de Rachat	En pourcentage de toutes les 5'025'893 Actions ADBH existantes
Nombre total d'Actions ADBH présentées à l'accep- tation dans le cadre de l'Offre de Rachat jusqu'à l'échéance de la Période d'Offre	1′420′039	282.54% (Taux de réussite)	28.25%
Participation de ADBH dans ADBH au moment de l'éché- ance de la Période d'Offre	502′589		10.00% (Taux de participation ADBH)
Nombre d'Actions ADBH présentées à l'acceptation par 4T S.A.	502′589	100%	10.00%
Nombre d'Actions ADBH présentées à l'acceptation par les autres actionnaires	917′450	182.54%	18.25%
Nombre d'Actions ADBH de 4T S.A. acceptées par ADBH	0	0%	0%
Nombre d'Actions ADBH des autres actionnaires acceptées par ADBH	502′589	100%	10%
Nombre d'Actions ADBH qui, présentées par les autres actionnaires et n'ayant pas été acceptées dans le cadre de l'Offre de Rachat, sont acceptées dans le cadre de l'Offre Publique d'Acquisition	375′543	74.72%	7.47%

Les conditions de l'Offre Combinée sont remplies. 4T S.A. réaffirme son intention de décoter les Actions ADBH suite à l'Offre Combinée. Si, après l'exècution de l'Offre Combinée, les Offrantes ainsi que les personnes agissant de concert avec elles détiennent entre 90% et 98% des droits de vote d'ADBH, 4T S.A. a l'Intention de procéder à une indemnisation en espèces. Si, à la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation, les Offrantes ainsi que les personnes agissant de concert avec elles détiennent plus de 98% des droits de vote d'ADBH, il est prévu de requérir l'annulation des actions restantes.

Résultat intermédiaire définitif de la Combinaison de l'

Offre Publique d'Acquisition

de

et d'une

Offre Publique de Rachat

4T S.A., Bertrange, Luxembourg Advanced Digital Broadcast Holdings SA, Pregny-Chambésy, Suisse

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune en mains du public pour un maximum de 10% des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune

d'Advanced Digital Broadcast Holdings SA, Pregny-Chambésy, Suisse

Le Délai Supplémentaire d'Acceptation de 10 jours pour acceptation ultérieure de l'Offre Publique d'Acquisition selon la Section B.7 (Délai Supplémentaire d'Acceptation) du prospectus commencera le 23 décembre 2014 et se terminera, selon toutes prévisions, le 13 janvier 2015, 16h00 (HEC).

Etant donné qu'il n'est pas fixé de délai supplémentaire d'acceptation pour l'Offre de Rachat, ce résultat intermédiaire définitif de l'Offre de Rachat constitue également le résultat final de l'Offre de Rachat.

L'exécution de l'Offre de Rachat aura lieu le 23 décembre 2014, alors que l'exécution de l'Offre Publique d'Acquisition est prévue pour le 27 janvier 2015.

Le prospectus d'offre ainsi que les autres documents relatifs à l'Offre Combinée peuvent être gratuitement téléchargés en allemand et en français à l'adresse www.public-takeover.ch.

RESTRICTIONS DE L'OFFRE COMBINÉE

II S Sales Restrictions

The combined public offer referred to in this document (the «Combined Offer») is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This document and any other offering materials with respect to the Combined Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of ADBH, from anyone in the United States of America. Offerors are not soliciting the tender of securities of ADBH by any holder of such securities in the United States of America. Securities of ADBH will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Combined Offer that Offerors reserve the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into the Combined Offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not a cting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States.

United Kingdom

The offer documents in connection with the Combined Offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) (whigh net worth companies, unincorporated associations etc.») of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as «relevant persons»). The offer documents in connection with the Combined Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

En général

L'Offre Combinée à laquelle ce document se réfère ici n'est faite ni directement ni indirectement dans des Etats ou juridictions dans lesquets/lesquelles une telle offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigeraient de la part des Offrantes une modification des termes ou des conditions de l'Offre Combinée de quelque manière que ce soit, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, administratives ou d'autorégulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre Combinée à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre Combinée ne doit ni être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de droits de participation d'ADBH de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Les documents relatifs à l'Offre Combinée contiennent des déclarations prospectives telles que concernant des développements, plans, intentions, hypothèses, expectatives, convictions, possibles effets ou la description d'évènements futurs, des perspectives, recettes, résultats ou situations. Ces déclarations prospectives se basent sur des expectatives, convictions et hypothèses actuelles des Offrantes. Elles sont incertaines et il se peut qu'elles diffèrent grandement de faits, de la situation, des effets ou des développements actuels. Sous réserve de l'art. 17 al. 2 OOPA, les Offrantes n'assument aucune responsabilité pour l'actualisation de telles déclarations ou pour les adapter à des événements ou développements futurs.

 Actions ADBH
 Symbole Ticker:
 ISIN:

 2119466
 ADBN
 CH0021194664

Banque mandatée



Private Banking Investment Banking Asset Management

Leistung schafft Vertrauen